

LES SERVICES

Un service de l'Etat, une équipe au service du public, chargée de la mise en œuvre, sous l'autorité du Préfet, de la politique sanitaire et sociale dans le département.

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Landes est une administration articulée autour de pôles fonctionnels :

- Pôle Social,
- Actions de santé,
- Santé et environnement,
- Service des Etablissements,

Elle assure également la responsabilité et l'animation :

- de la CDES (Commission Départementale d'Education Spéciale) en alternance avec l'Inspection Académique,
- de la COTOREP (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel) en collaboration avec la Direction du Travail et de l'Emploi.

SERVICES	ADRESSE ELECTRONIQUE	TÉL
Direction	dd40-direction@sante.gouv.fr	05.58.46.63.51
Santé	dd40-sante-	05.58.46.63.90
Environnement	environnement@sante.gouv.fr	
Actions de Santé	dd40-inspection-sante@sante.gouv.fr	05.58.46.63.60
Service des Etablissements	dd40-etablissements@sante.gouv.fr	05.58.46.63.66
Pôle Social	dd40-pole-social@sante.gouv.fr	05.58.46.63.87
Pôle Ressources	dd40-pole-ressources@sante.gouv.fr	05.58.46.63.63

C.O.T.O.R.E.P

4 allée de la Solidarité - B.P 403
40012 Mont de Marsan
tél. : 05.58.46.65.66
télécopie : 05.58.46.65.01
adresse e.mail : dd-40.cotorep@dd40.travail.gouv.fr

C.D.E.S

Cité Galliane - B.P 389
40012 Mont de Marsan
tél : 05.58.75.38.88
télécopie : 05.58.06.15.03

Accès à la DDASS des Landes



DDASS

Cité Galliane - B.P 329
40011 Mont de Marsan
tél : 05.58.46.63.63
télécopie : 05.58.46.63.72

Adresse e.mail : dd40-direction@sante.gouv.fr
Site internet : aquitaine.sante.gouv.fr

HORAIRES D'OUVERTURE ET D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi de :
9 h 00 à 11 h 45
et de
13 h 00 à 16 h 00

Composition et Impression : COTTEP, Mont de Marsan



Juin 2003

**Direction Départementale
des Affaires Sanitaires
et Sociales des Landes**

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ



MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES